





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-161**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc188803-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MUSEE GRANET - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° M12-007 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ
MT (MAINTENANCE THERMIQUE) - PROLONGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DU MARCHÉ
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gælle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme BONTHOUX Odile

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MUSEE GRANET - AVENANT N° 2 AU MARCHE N° M12-007 CONCLU AVEC LA SOCIETE MT (MAINTENANCE THERMIQUE) - PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DU MARCHE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2016 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2015-376 du 15 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le transfert du Musée Granet, de la Chapelle des Pénitents Blancs, du Pôle de conservation des œuvres (réserves) et des conventions attachées à compter du 31 décembre 2015.

La Communauté du Pays d'Aix avait notifié à l'entreprise Maintenance Thermique 47, Boulevard des Acieries 131010 MARSEILLE, en date du 7 juin 2012 un marché de maintenance. Ce marché concerne les prestations de maintenance préventive P2, corrective P3, le gros entretien renouvellement P3 des équipements et des installations techniques du Musée Granet et les prestations de maintenance préventive P2 et corrective P3 pour ses réserves muséales. Ce marché a été conclu entre la CPA et l'entreprise Maintenance Thermique pour une durée de 4 ans fermes à compter de sa notification pour un prix global et forfaitaire de 411 036.20 € H.T.

Suite à l'ajout d'équipements supplémentaires, ce même marché a fait l'objet d'un avenant n°1 par la Communauté du Pays d'Aix. Celui-ci a été notifié à l'entreprise titulaire le 15 mars 2013.

Cet avenant a fait l'objet d'une incidence financière de 9,2 % soit 448 916,51 € H.T correspondant au prix global et forfaitaire du nouveau marché.

Suite à la disparition de la CPA et au retour de l'équipement à la Ville d'Aix en Provence, cette dernière a récupéré l'établissement ainsi que les contrats attenants. Plusieurs mois ont été nécessaires pour permettre le recensement des matériels existants de cet établissement,

ainsi que des matériels des nouvelles réserves réceptionnées en fin d'année 2015. Celles-ci font actuellement l'objet d'une opération de transfert des œuvres du Musée Granet Or, le 6 juin prochain le marché de maintenance arrivera à terme et il est aujourd'hui matériellement impossible de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres en si peu de temps. Dans ce contexte très particulier, un avenant de prolongation de ce marché est nécessaire pour le bon fonctionnement des matériels.

La durée de cette prolongation est fixée à 6 mois et 25 jours. Le nouveau terme du marché est donc le 31 décembre 2016. L'incidence financière engendrée est de 66 223,14 € H.T, portant le montant initial du marché à 515 139,65 € HT, soit + 25,32 %. Il convient de signaler que cette dépense est intégrée dans la CLETC de transfert de l'équipement.

Conformément à la réglementation, les membres de la Commission d'Appels d'Offres, réunis en séance le 21 Avril 2016, ont émis un avis favorable pour la passation de cet avenant.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : l'avenant n°2 portant prolongation du délai d'exécution du marché n°M12-007 relatif à la maintenance P2 /P3 et GER P3 des équipements et des installations techniques du Musée Granet,

- **AUTORISER**: Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Marchés Publics, à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes participations financières auprès des partenaires privés ou publics,

- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes,

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés présentant les disponibilités suffisantes et telles que définies dans la CLETC.

DL.2016-161 - MUSEE GRANET - AVENANT N° 2 AU MARCHE N° M12-007 CONCLU AVEC LA SOCIETE MT (MAINTENANCE THERMIQUE) - PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DU MARCHE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2016 -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : MUSEE GRANET N° 12M007

TITULAIRE : ENTREPRISE MAINTENANCE THERMIQUE

AVENANT N°02
PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHÉ

ARTICLE PREMIER – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 – Identification du marché

Marché n° 12M007 notifié le 7 juin 2012 à la Société Maintenance Thermique.

Objet et forme du marché :

Appel d'Offres Ouvert Européen, passé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, décret 2006-975 et suivants pour les prestations de la maintenance préventive P2, corrective P3 (garantie totale) et le gros entretien renouvellement P3 des équipements et des installations techniques du Musée Granet et les prestations de maintenance préventive P2 et corrective P3 (garantie totale) pour ses réserves muséales. La durée du marché est de 4 ans fermes de sa date de notification au 6 juin 2016 pour un prix global et forfaitaire de 411 036.20 € H.T.

Ce marché a fait l'objet d'une avenant n°01 par la Communauté du Pays d'Aix afin d'inclure au contrat initial de maintenance multi techniques du Musée les installations techniques de la salle d'exposition "Chapelle des Pénitents Blancs". L'incidence financière de cet avenant était de 9.2 % soit un prix global et forfaitaire de 448 916, 51 € H.T

Durée du marché :

La durée initiale du marché est fixée pour une durée de 4 ans fermes du 7 juin 2012 au 6 juin 2016.

1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, CS 40868 1326 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI.
- D'autre part, la Société Maintenance Thermique domiciliée 47, Boulevard des Aciéries 13010 Marseille, immatriculée au RCS sous le n°88B1510, représentée par Monsieur Stéphane FRANCOIS.

ARTICLE 2 : OBJET DU PRESENT AVENANT N°2

Suite à la disparition de la CPA et au retour de l'équipement à la Ville d'Aix en Provence, cette dernière a récupéré l'établissement ainsi que les contrats attenants. Plusieurs mois ont été nécessaires pour permettre le recensement des matériels existants de cet établissement, ainsi que des matériels des nouvelles réserves réceptionnées en fin d'année 2015. Celles-ci font actuellement l'objet d'une opération de transfert des œuvres du Musée Granet

Afin d'éviter toute interruption des prestations de maintenance, il apparaît donc nécessaire de prolonger la durée du présent marché de 6 mois et 25 jours, du 7 juin 2016 au 31 décembre 2016.

ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE ET DU TITULAIRE

Le présent avenant est conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux Marchés Publics, M. Maurice CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°
- D'autre part, la Société Maintenance Thermique domiciliée 47, Boulevard des Aciéries 13010 Marseille, immatriculée au RCS sous le n°88B1510, représentée par Monsieur Stéphane FRANCOIS.

ARTICLE 4 : INCIDENCE FINANCIERE

La prolongation de la durée du marché telle que précisée à l'article 2 entraîne une incidence financière totale de 25.32 % par rapport au montant initial du marché soit la somme de 66 223.14 € HT.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché 12M007 désigné à l'article premier, seront versées au crédit des comptes ouverts au nom de :

Compte ouvert au nom du prestataire unique.
Maintenance Thermique
Sous le numéro 13418500200
Code banque 30076 code guichet 02218 clé 66
CREDIT DU NORD

ARTICLE 6 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché désigné à l'article premier demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

SIGNATURE DES PARTIES

Nom et qualité du signataire

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

**Signature du Représentant du Pouvoir Adjudicateur
habilité par la délibération n°**

Fait à

Le

(cachet de la société)

Fait à Aix-en-Provence,
Le